

Informations sur le projet

- **Pays :** Malaisie
- **Nom du projet :** Projet de soutien à la participation des personnes handicapées, phases I et II (coopération technique)
- **Période de coopération :** 2009 - 2015
- **Organisme d'exécution :** Ministère des Femmes, de la famille et du développement communautaire

1. Contexte et résumé du projet

En Malaisie, l'aide aux personnes handicapées est abordée dans le cadre du concept de réadaptation à base communautaire (RBC). Les centres de RBC jouent un rôle important dans les communautés afin de fournir divers services d'assistance aux personnes et aux enfants handicapés. Cependant, à cause de retards dans la législation, et du manque de sensibilisation des personnes, les efforts destinés à la participation sociale des personnes handicapées, y compris l'emploi, ont été insuffisants. Le soutien à l'autonomie des personnes handicapées est toujours une question qui attend d'être examinée.

Partant de ce constat, le projet de soutien à la participation des personnes handicapées (phase I) a été mis en œuvre pour trois ans, à partir de 2009. L'instauration de nouvelles politiques et de nouveaux services, notamment l'emploi assisté ou le tutorat professionnel^{*1}, et l'introduction d'un programme de formation sur l'égalité des handicapés, constituent les deux principales activités du projet. L'un des employeurs des participants aux formations de tutorat professionnel organisées durant la phase I, embauche des personnes handicapées (déficients visuels, auditifs, etc.) pour un travail et un salaire analogues à ceux des personnes sans handicap. Le taux de maintien dans l'emploi est élevé. Lors de la phase II, dans l'objectif de faciliter et d'améliorer la participation sociale des personnes handicapées en matière d'emploi, le projet diffuse les résultats obtenus par les zones pilotes à travers la Malaisie et dans les autres pays de l'ANASE.

^{*1} **L'emploi assisté** permet un soutien continu et intégré aux personnes handicapées et des emplois rémunérés en amont. **Les tuteurs professionnels** constituent le personnel-clé de l'emploi assisté. En plus d'apporter un soutien individuel aux personnes handicapées, les tuteurs professionnels aident aussi les employeurs à créer des emplois durables.

2. Situation des femmes handicapées dans les pays en développement du point de vue sexospécifique

Les femmes handicapées doivent faire face à une double discrimination : en tant que femme et en tant que personne handicapée. Généralement, les femmes handicapées ne disposent que d'un accès limité aux services de santé, à l'éducation et aux formations professionnelles, comparativement aux hommes handicapés ou aux femmes sans handicap. En outre, la pauvreté, le statut légal des femmes et d'autres facteurs, réduisent davantage leurs opportunités dans les pays en développement. Dans de nombreux pays, les opportunités d'emploi des femmes handicapées sont très restreintes en

raison du manque d'éducation ou de formation. Les recherches qui ont été menées par l'OMS dans 51 pays^{*2} indiquent que les taux d'emploi des hommes sans handicap, des femmes sans handicap, des hommes handicapés et des femmes handicapées sont respectivement de 64,9 %, 29,9 %, 52,8 % et 19,6 %.

^{*2} OMS (2011), Rapport mondial sur le handicap

3. Résultats du point de vue sexospécifique

(1) Formation de tutrices professionnelles

Environ 70 % des participants aux formations de tutorat professionnel menées par le projet sont des femmes.

Plus de 80 % des participants provenant du centre de RBC et d'ONG, qui seront au cœur des activités de soutien en tant que tuteurs professionnels, sont des femmes. Le projet s'emploie à développer le tutorat professionnel féminin par des possibilités de



renforcement des capacités dans le cadre de formations, etc. Les réponses aux besoins des femmes handicapées apportées par les tutrices professionnelles à travers des activités attentives aux sexospécificités devraient permettre d'augmenter la demande de services de tutorat professionnel par les femmes handicapées.

(2) Promotion de la participation sociale des femmes handicapées

Le projet favorise la participation sociale des femmes handicapées par un soutien aux services de tutorat professionnel. La formation de nombreuses tutrices professionnelles, évoquée précédemment, conduit à la promotion de la participation sociale des femmes handicapées. L'étude de suivi effectuée par le projet a indiqué que 102 (environ 37 %) des 275 personnes handicapées qui ont obtenu un emploi grâce au soutien de tuteurs professionnels sont des femmes. Beaucoup sont employées dans l'industrie de la vente au détail, dans les restaurants et les usines.

La formation de nombreuses tutrices professionnelles contribue à la participation sociale des femmes handicapées, y compris leur embauche. La participation sociale des femmes handicapées devrait être favorisée dans l'ensemble de la région de l'ANASE grâce à l'extension des services de tutorat professionnel dans toute la Malaisie ainsi que dans tous les pays de l'ANASE.